

PROGRAMME

Location meublée touristique

REF : COP-048

Contexte

La location de meublés touristiques s'impose comme un phénomène social établi que le législateur, les maires ou la jurisprudence tentent d'encadrer. Cette formation a pour objet de faire le point sur la pratique de location de courte durée au sein des immeubles gérés en copropriété.

Textes

- loi du 10 juillet 1965 ;
- Codes de la Construction et de l'habitation et du tourisme

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/lbPO>

Durée

3.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Etre capable de qualifier la location de meublé touristique et d'adapter sa pratique professionnelle aux derniers textes et règlements.

Contenu de la formation

- I. Tentative de définition
- II. Règlementation publique nationale et locale
 - a. La location meublée touristique dans le CCH
 - b. La location meublée dans le code de tourisme
- III. Règlementation de droit privé. L'utilité des règles souples du droit de la copropriété
 - a. La régulation par le contrôle de la « destination » de l'immeuble
 - b. La régulation par le contrôle du trouble généré

Profils des apprenants

- Agents immobiliers, syndics, administrateurs de biens, avocats

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)